



**Commission Affaires Générales et Ressources Humaines  
Séance de travail du 21 février 2023**

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES**

**Engagement d'un bon de commande pour une formation au logiciel métier ressources humaines**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant le recrutement d'un nouvel agent au service ressources humaines et la nécessité de lui faire bénéficier d'une formation au logiciel métier.

Considérant que les frais sont prévus au budget annuel de formation de la collectivité.

Il est ainsi proposé d'approuver l'engagement de la prestation de formation auprès de JVS MAIRISTEM pour 1140.00 € TTC et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents y afférent.